



MAIRIE de COLLEVILLE
41, rue de l'Église
76400 COLLEVILLE
02.35.28.08.94 – mairie@colleville.net



CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Colleville le 23/01/2024

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

J'ai l'honneur de vous convier à une réunion qui se tiendra à la Mairie de Colleville le :

Mardi 30 janvier 2024 à 20h30

ORDRE DU JOUR :

I/ Délibérations :

- 01-2024 :** Convention de mise à disposition des parcelles SCR à la société LUXEL
- 02-2024 :** Adhésion à la convention relative aux interventions du Service d'Instruction des Autorisations d'Urbanisme de la communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral en matière de publicité extérieure et d'affichage publicitaire.
- 03-2024 :** Renouvellement des contrats liés aux appareils photocopieurs
- 04-2024 :** Occupation du domaine public : Appel à projet
- 05-2024 :** Mise à disposition des salles communales : caution/tarif location vaisselle
- 06-2024 :** Cœur de village- Aménagement des carrefours – Demande de subvention DETR-DSIL-Département

II/Questions Diverses :

III/Bilan des projets et travaux en cours

IV/Informations sur les dossiers en cours :

- Vie communautaire
- Retour d'information des commissions extérieures
- Retour d'informations des commissions internes

V/Divers :

Votre présence est vivement souhaitée.

Un conseiller municipal empêché d'assister à la réunion peut donner pouvoir écrit à un autre conseiller municipal de son choix, de voter en son nom.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, cher (e) collègue, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Maire,
T. DUPREY



MAIRIE de COLLEVILLE
41, rue de l'Église - 76400 COLLEVILLE
02.35.28.08.94 – mairie@colleville.net



Procès-Verbal du Conseil Municipal du mardi 30 janvier 2024

Démission de deux membres du conseil municipal :

Date de convocation : 23/01/2024

Nombre de membres en exercice : 13

Présents : 10

Votants : 10

L'an deux mil vingt-quatre, le **mardi 30 janvier** à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en la salle des mariages de la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Thierry DUPREY, Maire.

Présent(e)

Mesdames : S. LACHERAY ; C. LEWIN ; A. OLIVIER ; V. SEBIRE ; M. MORVAN-FIERVILLE

Messieurs : R. DESCHAMPS ; T. DUPREY ; D. HEBERT ; P. VAUCHEL, J.M RENAULT

Absent(e)s/excusé(e)s ; S. DENEUVE ; M. BROCHET ; P. BRUMARD

Monsieur Denis HEBERT est élu secrétaire de séance.

Quorum : 10 présents

Démission de deux membres du conseil municipal :

Monsieur le Maire ouvre la séance en informant le conseil municipal de la démission de Mme CADINOT Laure et de Mme DELAUNE Séverine. Il indique qu'il regrette cette décision prise suite à des divergences d'idées et des incompréhensions quant à la gestion du personnel lors de la commission du personnel /école. Les discussions ont été assez franches lors de cette commission mais des difficultés persistent depuis de nombreuses années. La formation du personnel doit être programmée.

M D.HEBERT exprime que c'est plutôt la forme qui a posé problème lors de cette réunion.

M le Maire indique qu'une réunion avec le personnel des services du périscolaire est organisée le 31/01/2024 afin de trouver des solutions.

M JM.RENAULT exprime le fait qu'il ne sert à rien de discuter sur le sujet puisque la décision est prise.

M le Maire indique qu'il ne persiste aucune rancœur d'un côté comme de l'autre.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal en date du 12/12/2023 :

Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le procès-verbal de la réunion du 12/12/2023.

Délibération N° 01-2024 : Convention de mise à disposition des parcelles SCR à la société LUXEL(Photovoltaïque)

Nombre de membres en exercice : 13

Présents : 10

Votants : 10

Rapporteur : M le Maire

Le Maire sollicite le conseil afin d'avoir l'autorisation de signer une Convention de mise à disposition des parcelles SCR avec la société LUXEL(Photovoltaïque) et présente les différentes étapes du projet proposé par cette société.

Pour rappel : Plusieurs sociétés ont fait des propositions et certaines ont été reçues par le Maire et les adjoints :

- ENERTRAG sise 95 000 Neuville sur Oise
- ENERCOOP sise 76 770 Malaunay
- ENOE sise 13 002 Marseille
- LUXEL sise 34 000 Montpellier
- ENGIE GREEN sise 34 967 Montpellier
- VALECO sise 80 000 Amiens
- E.SWEET ENERGIE sise 69 003 Lyon.

A cet effet, une délibération en date du 19/06/2023 avait été prise par le conseil autorisant le Maire à effectuer les démarches nécessaires concernant l'évolution du projet. Après avoir étudié les propositions, le Maire et les adjoints ont reçu la société LUXEL qui apparaît comme étant le mieux disant pour la commune dont les étapes sont :

Phase 1 (Mise à disposition du terrain et étude de faisabilité)

- Durée 5 ans
- LUXEL réalise les études de faisabilité, les démarches administratives, les concertations avec la DDTM, ...
- LUXEL s'engage à porter l'ensemble des frais durant la phase de développement, de construction et d'exploitation.
- Pendant la mise à disposition, la commune garde la jouissance et l'usage des terrains mais LUXEL propose une prime d'immobilisation correspondante à :
 - 50 000€ à la signature de la CMD
 - 50 000€ à la signature de la convention raccordement
 - 50 000€ à la signature du bail emphytéotique

Phase 2 Bail emphytéotique :

- Durée initiale du bail 22 ans, reconductible 4 fois 5 ans soit 42 ans.
- A partir de la signature du bail, une rémunération du propriétaire à travers un loyer annuel à l'hectare, (dans le cas présent) : 18 500€
- A l'issue du bail emphytéotique, remise en état des terrains à l'état initial.

D'autre part, le Maire sollicite également le conseil afin d'avoir son autorisation d'ouvrir une enquête publique concernant l'inscription des parcelles cadastrées A361/A 615/A617/A926/A927 en zone d'accélération de développement des énergies renouvelables.

Précision concernant l'occupant actuel :

La société SCR occupe encore actuellement 1 hectare de terrain, et à cet effet et pour ne pas avoir deux occupants sur cette parcelle, le Maire sollicite l'avis du conseil.

Le Maire vous demande d'en décider

Le débat s'engage.

M J.M.Renault informe le conseil qu'il est actuellement difficile de définir une date de départ de la SCR et qu'il reste beaucoup de travaux encore à entreprendre avant de quitter les lieux. Il demande des explications sur les primes proposées notamment la surface sur laquelle le chiffreage repose et souhaite vouloir étudier la proposition de contrat.

MT.DUPREY répond que des études doivent être encore réalisées et que cela repose sur la puissance de méga watts calculée. Il indique également que les adjoints ont pu assister à une présentation du projet avec la société LUXEL et souhaite organiser une autre présentation aux conseillers afin de prendre les décisions en pleine connaissance.

Mme S.LACHERAY indique que si après la signature de CMD, le projet n'est pas réalisable, la commune conservera malgré tout la prime de 50 000€ et cela après chaque signature.

Mme V.SEBIRE a entendu, pendant les vœux, que de nombreux administrés ont compris que la commune investissait dans le photovoltaïque et qu'il est donc nécessaire de ré-informer sur le projet.

M T .DUPREY répond qu'une enquête publique liée à l'inscription au service ZA ENR de la Préfecture doit être réalisée du 31 janvier 2024 au 28 février 2024 afin de récolter les avis des administrés.

M J.M.RENAULT demande un délai entre les études et la réalisation du projet.

MT.DUPREY répond qu'un projet similaire est en cours sur la commune et qu'il faut compter environ 5 ans avant que cela aboutisse. Il indique que dans le cas de la commune, il est important de connaître la date de la restitution des parcelles par la SCR afin de planifier le projet dans l'avenir proche.

MP.VAUCHEL exprime que si la SCR ne travaille plus que quelques jours sur le site cela peut prendre des années avant la restitution des parcelles ;

M T.DUPREY indique qu'en cas extrême, le contrat pourrait être rompu.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- ***DEMANDE une présentation du projet à l'ensemble du conseil par la société LUXEL et de fixer une date de rendez-vous***
- ***AUTORISE le maire à procéder à l'enquête publique à l'aide des différents supports d'information dont dispose la commune (site, affichage, ...).***

Délibération N° 02-2024 : Adhésion à la convention relative aux interventions du Service d'Instruction des Autorisations d'Urbanisme de la communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral en matière de publicité extérieure et d'affichage publicitaire.

Nombre de membres en exercice : 13

Présents : 10

Votants : 10

Rapporteur : M le Maire

Le Maire informe le conseil municipal avoir reçu de l'Agglomération Fécamp Caux Littoral une demande de statuer quant à l'adhésion à la convention relative aux interventions du Service d'Instruction des Autorisations d'Urbanisme de la communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral en matière de publicité extérieure et d'affichage publicitaire.

Le Maire vous demande d'en décider

Le débat s'engage.

M D.HEBERT indique que la commune récence peu de panneaux d'affichage.

Mme S.LACHERAY pense que cette mesure est surtout utile pour règlementer les affichages dans les villes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- ***VALIDE l'adhésion à la convention relative aux interventions du Service d'Instruction des Autorisations d'Urbanisme de la communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral en matière de publicité extérieure et d'affichage publicitaire***
- ***AUTORISE le maire à signer la convention et tout acte relatif à ce dossier.***
-

Délibération N° 03-2024 : Renouvellement des contrats liés aux appareils photocopieurs.

Nombre de membres en exercice : 13

Présents : 11

Votants : 11

Rapporteur : M D.HEBERT

Le Maire cède la parole à M D.HEBERT celui-ci ayant reçu le commercial de l'entreprise AM-TRUST.

Mme M.BROCHET prend place à la séance à 21h23.

M D.HEBERT informe le conseil avoir été interpellé par cette société car les contrats de photocopieurs de la mairie et de l'école maternelle sont arrivés à terme le 31/12/2023 et présente donc l'offre de la société à savoir l'achat ou la location de photocopieurs.

- Mairie :
 - achat 3490€ HT soit 4188€ TTC
 - location 69€/mois/5ans soit 4140€ TTC
- Ecole maternelle :
 - achat 2490€ HT soit 2988€ TTC
 - location 49€/mois /5 ans soit 2940€ TTC

Dans les deux options, la maintenance est assurée pendant les 5 ans et sont inclus la fourniture et livraison des consommables.

Le Maire vous demande d'en décider

Le débat s'engage.

L'ensemble du conseil souhaite que le parc soit en location afin de faciliter l'échange des appareils en fin de vie et de ne pas alourdir les dépenses du budget 2024 via des acquisitions.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- ***OPTE pour la location des photocopieurs pour la mairie et l'école maternelle auprès de la société AM-TRUST***
- ***AUTORISE le maire à signer tout acte relatif à ce dossier.***
- ***INSCRIT La dépense correspondante sur le budget primitif 2024.***

Délibération N° 04-2024 : Occupation du domaine public : Appel à projet

Nombre de membres en exercice : 13

Présents : 11

Votants : 11

Rapporteur : M le Maire

Le Maire informe le conseil d'une demande d'un commerçant de la commune souhaitant installer sur le domaine public un distributeur de produits alimentaires de type « poissons fumés » à côté de la bibliothèque communale. Il indique qu'un décompteur serait installé dans le bâtiment de la Bibliothèque afin de fournir l'électricité et que cela permettrait une diversification de l'offre de produits sur la commune.

A cet effet, le Maire demande au conseil de l'autoriser à faire un « appel à projet » afin de permettre à toutes personnes intéressées de porter sa candidature

Le Maire vous demande d'en décider

Le débat s'engage.

M T.DUPREY rappelle que Mme L.CADINOT avait indiqué qu'il fallait procéder à un « appel à projet » pour être dans la loi pour ce type d'occupation et que les commerçants de la commune n'étaient pas opposés à cette installation. M T.DUPREY rappelle que le montant appliqué pour ce type d'occupation est de 50€/an.

MJ.M.RENAULT et Mme V.SEBIRE s'étonnent que ce projet soit toujours d'actualité au vu d'une éventuelle vente de cette entreprise par son propriétaire.

M T.DUPREY indique ne pas avoir reçu, de la part du demandeur, d'annulation de la demande.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- **VALIDE la possibilité de l'installation d'un distributeur (réservé aux produits alimentaires**
- **AUTORISE le maire à faire un appel à projet à signer toute pièce relative à cet appel à projet.**

Délibération N° 05 – 2024 : Mise à disposition des salles communales : caution/tarif location vaisselle

Nombre de membres en exercice : 13

Présents : 11

Votants : 11

Rapporteur : M le Maire

Monsieur le maire propose à l'assemblée de modifier le tableau des tarifs de location, afin de préciser dans celui-ci, le montant des cautions (*tarif au WE des salles sauf Kohli*) et le tarif de la location de la vaisselle (*1€ du couvert-salle polyvalente et salle de la gare*)

Le Maire présente la proposition de nouvelle tarification et vous demande d'en décider

Le débat s'engage.

M T.DUPREY exprime, qu'il persiste dans ces tarifs, une ambiguïté quant à la mise à disposition des salles concernant certaines associations sur l'aspect lucratif/caritatif de la location.

Il indique qu'une animation aura lieu le 23 juin 2024 avec Mme Aubé, chargée de missions loisirs plein air de Fécamp Tourisme, pour mettre en lumière les étangs communaux et la randonnée en général.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **FIXE les tarifs tels que proposés dans le tableau ci-dessous, avec effet rétroactif, à compter du 12 décembre 2023**

TARIFS DE SALLES COMMUNALES DE LA COMMUNE DE COLLEVILLE TARIFS 2024						
		OPTIONS		TARIFS		
		ACCES CUISINE	ACCES VAISSELLE	GARE	POLY	KOHLI
ASSOCIATION DU VILLAGE		OUI	OUI	0	0	0
EXTERIEUR	REUNION D'INFORMATION ET D'ANIMATION EXCLUSIVEMENT A TITRE SOCIAL, MEDICAL, INFANTILE, SECURITAIRE, INHUMATION...REUNION AGGLO ET ASSIMILES (syndicats commissions...)	NON	NON	0	0	0
	RESERVATION ASSOCIATION EXTERIEURE A TITRE CARRITATIF (LUCRATIF OU NON) (loto, marchés, thé dansant etc...) (tarif à la journée)	OUI	OUI (facturation au couvert)	80 €	80 €	40 €
	RESERVATION ASSOCIATION A TITRE LUCRATIF (loto, marchés, thé dansant etc...) (tarif à la journée)	OUI	OUI (facturation au couvert)	80 €	80 €	40 €

PARTICULIER	WEEK-END COMPLET (vendredi 18 h au lundi 9 h)	OUI	OUI (facturation au couvert)	470 €	550 €	
	1 REPAS LE MIDI (08h00 18h00)					50 €
	MISE A DISPOSITION LE VENDREDI (à partir de 9 h)	OUI	OUI	50 €	50 €	
	VIN D'HONNEUR	OUI	OUI (facturation au couvert)	120 €		
	COUVERTS		1 €			
	CAUTION			470 €	550 €	

- **AUTORISE le Maire à appliquer une réduction de 35% aux Collevillais pour la location de la salle de la gare, de la salle polyvalente et de la salle Kohli.**

Délibération N° 06 – 2024 : Cœur de village- Aménagement des carrefours – Demande des subventions DETR-DSIL et auprès du Département

Nombre de membres en exercice : 13

Présents : 11

Votants : 11

Rapporteur : M Le Maire

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les travaux des carrefours à réaliser sur deux pôles de la commune :

- Carrefour intersection RD150/rue de l'église- rue cauchoise
- Carrefour RD 150/RD 68- rue de la gare

La somme totale de ces travaux s'élève à la somme de 316 500.50€ dont le Département, pour les routes Départementales, prend en charge 140 450 € HT pour un reste à charge communal de 176 050.50€ HT soit 211 964.82 € TTC.

Le Maire demande l'autorisation de procéder à la demande des subventions DETR/DSIL et Département

Le Maire vous demande d'en décider

Le débat s'engage.

M T.DUPREY spécifie qu'il ne s'agit de statuer, uniquement, sur l'autorisation de déposer les demandes de subventions auprès des services de l'état et du Département.

L'ensemble du conseil valide la demande de subventions

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **CHARGE le Maire de demander des subventions sur la somme de 176 050.50€ HT mentionné dans l'avant-projet par le maître d'œuvre de l'entreprise « Atelier 2 paysages » aux taux les plus élevés possibles auprès du Département et de l'Etat (DETR/DSIL, ...)**
- **AUTORISE le Maire à signer tout acte relatif à ce dossier.**

M Le Maire demande l'autorisation du conseil afin d'ajouter une question supplémentaire à l'ordre du jour.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **AUTORISE l'ajout d'une question supplémentaire**

Délibération N° 07 – 2024 : Délégation du Maire dans le cadre du PCS

Nombre de membres en exercice : 13

Présents : 11

Votants : 11

Rapporteur : M Le Maire

Monsieur le Maire informe le conseil qu'un exercice d'alerte a été réalisé le jeudi 25 janvier 2024 en lien avec la Préfecture et qu'il était absent ce jour-là.

Monsieur le Maire demande au conseil l'autorisation de déléguer le déclenchement du PCS en cas d'alerte et de la signature des différents arrêtés à produire à un membre du conseil municipal en cas d'absence ou d'empêchement.

Le Maire vous demande d'en décider

Le débat s'engage.

M T.DUPREY informe qu'il travaille avec Mme C.LEWIN sur la mise en place de codes d'alerte de différentes couleurs qui permettront d'alerter l'ensemble du conseil rapidement par l'envoi de cela via les téléphones portables et ainsi de pouvoir déclencher le PCS.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- *APPROUVE, la délégation du Maire concernant le déclenchement du PCS*
- *DECIDE que cette délégation soit exercée par M Denis HEBERT- adjoint en cas d'empêchement du Maire*
- *CHARGE le Maire de prendre un arrêté de nomination d'un adjoint volontaire*
- *AUTORISE le Maire à signer tout acte relatif à cette délégation.*

II/Questions Diverses :

III/Bilan des projets et travaux en cours

IV/Informations sur les dossiers en cours :

- Vie communautaire
 - o **Bilan analytique de l'année 2023 du BP**
Rapporteur : M D.HEBERT

M D.HEBERT distribue un livret récapitulatif et donne lecture du bilan analytique de l'année 2023 du BP.

Ce bilan éclaire sur les réelles recettes et donne une idée des dépenses suivant les différents bâtiments/services.

Le débat s'engage :

Locatifs :

M T.DUPREY informe le conseil que l'isolation du logement 286C rue cauchoise a été refaite par les agents techniques et que le bureau dans la mairie et le bureau de 30m2 au-dessus de l'école maternelle sont libres à la location.

M D.HEBERT indique que le temps passé par les agents technique est difficilement chiffrable car ils sont souvent sur plusieurs sites dans une journée.

La poste :

M R.DESCHAMPS ne savait pas que la poste versait une compensation sur la mise à disposition du bâtiment et de ses dépenses d'énergie.

M D.HEBERT indique que sans ce versement il n'y aurait pas ce service.

Salle polyvalente :

Le conseil observe que la recette est modique par rapport aux dépenses d'énergie et de téléphone.

M T.DUPREY informe que suivant la catégorisation de l'ERP, l'obligation de la ligne téléphonique n'est plus obligatoire.

Salle de la gare :

M T.DUPREY indique que le frigidaire devra bientôt être remplacé.

Le conseil remarque que les charges du personnel pour l'entretien sont importantes.

M D.HEBERT répond que cela est une estimation et que le coût réel est bien plus important car il y a le temps de réservation, constitution des dossiers, entretien, visite, retour, et facturation et que cela n'est pas chiffré.

M T.DUPREY réfléchit à la possible location de cette salle à des associations communales et de louer le premier étage de la mairie en logement.

Local technique :

Le conseil s'étonne de la haute consommation de l'énergie dans ce bâtiment.

M D.HEBERT répond que les agents font sécher les vêtements dans ce local et que cela augmente donc la consommation.

Stade de football :

M T.DUPREY indique que l'éclairage du terrain devra être changé car il est énergivore et pas performant. Il informe également que le poteau impasse des ajoncs a été changé.

Subventions communales :

Le conseil s'étonne du montant de la subvention de l'association des anciens combattants.

M D.HEBERT répond qu'il s'agit d'un rattrapage sur les années 2021/2022/2023 suite à un problème d'absence de compte courant pour l'association car la subvention annuelle habituellement votée est de 550€.

○ **Véloroute du Lin :**

M T.DUPREY informe que les travaux doivent se terminer vers les 3-5 février 2024.

Une inauguration aura lieu avec la présence de M BAZILLE.

Celle de l'abri multi-activités et du Bouloire sera organisée au printemps.

○ **Cour de la sucrerie :**

Une réunion sur le devenir de cette cour est organisée le 14 février avec les riverains de celle-ci afin d'évoquer les projets et d'échanger. Un acquéreur s'est de nouveau manifesté sur une des parcelles de cette cour.

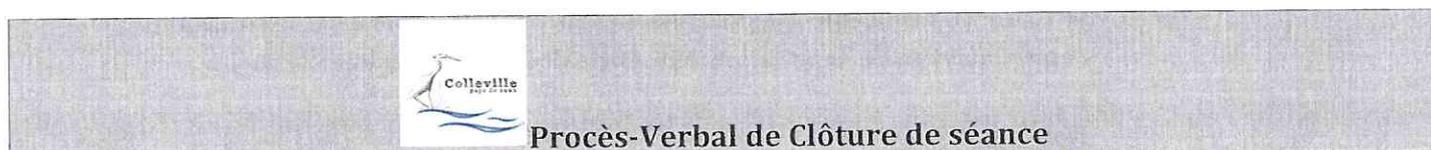
○ **Isolation logement :**

Les agents techniques ont revu l'isolation du logement au 286 C rue cauchoise et les travaux sont en cours.

- **DICRIM- valise de secours :**
Mme V.SEBIRE informe avoir procédé à la vérification de cette valise de secours avec la directrice de l'école mais indique que la valise parfaite contient également des denrées alimentaires tels que de biscuits sans sucre, sans gluten, de l'eau, des comprimés d'iode mais parfois les familles y sont opposées, des gants sans latex, ...
M T.DUPREY procède à la démonstration des lampes à dynamo acquises pour cette valise.
 - **Journal communal :**
M T.DUPREY informe que le journal communal a été validé pour être imprimé et qu'un mail sera envoyé pour la distribution.
- Retour d'information des commissions extérieures
 - Retour d'informations des commissions internes

V/Divers :

La séance est levée à 22h27.



Date de convocation : 01/03/2024

Nombre de membres en exercice : 13

Présents : 13

Votants : 13

L'an deux mil vingt-quatre, le mercredi 13 mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en la salle des mariages de la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Thierry DUPREY, Maire.

Présent(e)

Mesdames : S. LACHERAY ; C. LEWIN ; A. OLIVIER ; V. SEBIRE ; M. MORVAN-FIERVILLE. M. BROCHET

Messieurs : R. DESCHAMPS ; T. DUPREY ; D. HEBERT ; P. VAUCHEL, J.M RENAULT, P.BRUMARD, S. DENEUVE

Absent(e)s/excusé(e)s

Monsieur Denis HEBERT est élu secrétaire de séance.

Quorum : 13 présents

Le Maire demande à l'assemblée l'approbation du PV du conseil municipal en date du mardi 30 janvier 2024

Remarques/ Commentaires :

Procès-Verbal adopté à l'unanimité.

T. DUPREY
Président de séance

Denis HEBERT
Secrétaire de séance